

OCTOBRE

Année 2013 - Numéro 321

La Salle et Chapelle-Aubry

# L'Éch'Aubryen

Jardins vus de la rue



Maisons fleuries 2013 :  
Les 3 premiers lauréats  
de la 10<sup>ème</sup> édition



Façades et balcons



Fermes et maisons isolées



11<sup>ème</sup> Nocturnale  
de la SCALA :  
1895, au Plessis-Bellière,  
chez Paul Blavier,  
on s'affaire autour de  
la découverte de l'or



# INFORMATIONS MUNICIPALES

**Conseil Municipal  
du mardi 8 octobre 2013**

**Prochaines séances :**  
le jeudi 24 octobre à 20 h (extraordinaire)  
le mardi 12 novembre 2013 à 20 h 30 (mensuelle)

## Ordre du jour.

### 1. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente.

Le marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'architecte M. Jean-Paul Marchand a été basé sur un forfait de 41 152 € HT, soit 8,85 % de l'estimatif en novembre 2012. La rémunération devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage (la commune) de l'avant-projet définitif sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. Celle-ci a été estimée à 580 100 € HT et ce montant a été accepté par le conseil.

L'avenant fixe donc la rémunération définitive à 51 339 € HT, soit 8,85 % de 580 100 € HT.

### 2. Revalorisation du contrat d'association avec les écoles privées.

Le conseil revalorise de 2,5 % les tarifs par enfant des classes de maternelle et de primaire, accordés au titre du contrat d'association.

Pour l'année 2013-2014, le montant pour un enfant de classe maternelle passe ainsi à 656,75 € et celui pour un enfant de classe primaire à 297,66 €.

62 enfants sont en classe maternelle ce qui porte le montant du contrat à 40 780,50 € et 114 en classe primaire le portant à 33 933,24 €, soit au total de 74 713,74 €.

Le versement sera effectué en 3 acomptes : octobre 2013, février et juin 2014.

### 3. Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques.

La commune de Beaupréau demande 847,76 €/élève de classe maternelle et 249,93 €/élève de classe primaire pour l'année 2012-2013. L'année écoulée, 2 élèves de la commune se trouvaient en maternelle et 3 en primaire.

*N.B. Il s'agit de participation aux frais de fonctionnement. On ne peut donc comparer au contrat d'association avec les écoles privées qui doivent assurer, elles-mêmes, fonctionnement et investissement.*

### 4. Recours aux heures complémentaires et supplémentaires.

Une délibération de principe est prise, à la demande la perception, pour autoriser le paiement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents.

### 5. Participation à l'assainissement collectif.

La participation au raccordement au réseau d'eaux usées des constructions neuves ou existantes reste fixée à 2 000 € pour l'année 2014.

La redevance annuelle d'assainissement se compose d'une part fixe et d'une part proportionnelle à la consommation. Pour 2014, le conseil décide de laisser le forfait à 64 €/foyer/an mais d'augmenter la part proportionnelle qui passera de 1 €/m<sup>3</sup> à 1,05 €/m<sup>3</sup>.

Les utilisateurs de puits qui ne paient que le forfait de 64 € seront mis à contribution avec une part variable : 1 personne 30 m<sup>3</sup>, 2 à 3 personnes 60 m<sup>3</sup>, 4 à 5 personnes 100 m<sup>3</sup> et + de 5 personnes 120 m<sup>3</sup>.

En 2012, la redevance (forfait et part variable) a permis d'abonder le budget assainissement d'un montant de 48 294 €.



### 6. Contrôle de conformité.

Dans les zones urbanisées d'assainissement collectif, un forfait de 60 € est instauré pour le contrôle de la conformité des immeubles lors d'une transaction immobilière. Ce contrôle est assuré, sur la commune, par les employés communaux.

### 7. PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Ce projet est un document de préparation pour le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Il a été élaboré au niveau de **Montrevault Communauté**. 9 orientations ont été étudiées :

- I. Un territoire à l'écoute de ses entreprises et de leurs activités,
2. L'armature commerciale au service de la population et du territoire,
3. Les services et les équipements,
4. La population et le logement,
5. Déplacement, accessibilité et mobilités,
6. L'économie agricole,
7. La nature, les paysages et le patrimoine,
8. Un territoire attractif par sa qualité urbaine et la vitalité des bourgs,
9. Gestion des risques et nuisances.

Les élections municipales approchent à grands pas. Elles auront lieu les 23 et 30 mars 2014. A la Salle et Chapelle-Aubry, à l'image des autres communes, le renouvellement sera important. Des élus, pour diverses raisons ont manifesté le souhait de se retirer.

Si des femmes et des hommes se sentent la fibre et la motivation pour servir l'intérêt public, ils peuvent le faire savoir au secrétariat de mairie ou auprès d'élus actuels qui transmettront.

L'avenir de la commune et de la communauté de communes sera ce que nous la ferons ensemble.

## INFORMATIONS DIVERSES.

**Ouvertures des plis des Marchés en cours.** L'ouverture des plis du marché d'appel d'offres de la nouvelle salle polyvalente s'est déroulée le mardi 8 octobre 2013. Ce marché comprenait 14 lots. Il y eut 63 réponses sous plis papier et 8 sous plis dématérialisés. Tous les lots ont été couverts. L'estimatif était de 580 100 € HT.

Celle du marché d'appel d'offres du Coteau 4 pour la voirie des futures 6 locatives s'est déroulée le mercredi 16 octobre. 8 entreprises y ont répondu sous plis papier. L'estimatif était de 64 000 € HT.

Les résultats de ces 2 marchés sont actuellement vérifiés par les maîtres d'œuvre pour écarter toute anomalie potentielle. Une réunion extraordinaire du conseil municipal les validera le jeudi 24 octobre.

## Maisons fleuries 2013 - 10<sup>ème</sup> année - Lauréats 2013.

### Catégorie « Fermes et Maisons Isolées »

- |                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| 1. M. et Mme Luc BARRAULT      | La Comté          |
| 2. Mme Marie Josèphe RAIMBAULT | La Maison Neuve   |
| 3. M. et Mme Marcel VERON      | La Clé des Champs |

### Catégorie « Jardins vus de la rue »

- |                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| 1. M. et Mme Joël POIRIER    | 12, rue du Stade                |
| 2. M. et Mme Olivier VINCENT | 2, rue du Clos du Giron         |
| 3. M. et Mme Didier THIBAUT  | 1 bis, rue de la Croix du Giron |

### Catégorie « Façades et Balcons »

- |                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| 1. Mme Jeannette BARRÉ        | 4, rue du Stade      |
| 2. M. et Mme Michel COUSSEAU  | La Roussière         |
| 3. M. et Mme Emmanuel POIRIER | 24, rue du Jousselin |



Le passage de la commission a eu lieu le lundi 29 juillet et la remise des prix s'est déroulée le vendredi 4 octobre à 18 h 30 à la Mairie

Un diplôme avec photo personnalisée et une orchidée ont été offerts par la Municipalité à chaque lauréat. 3 plants d'arbre des Pépinières de l'Evre du Fief-Sauvin, 3 entrées au Parc de Maulévrier et 3 entrées au parc de Terra Botanica, gracieusement offerts, sont venus compléter ces distinctions. Le vin de l'amitié termina la soirée tout en admirant le diaporama des jardins, réalisé par Hélène BARRÉ. (Possibilité de voir le diaporama sur le site internet communal).

## Repas des Aînés du samedi 5 octobre.

80 personnes de plus de 70 ans se sont retrouvées dans la convivialité, salle l'Arcadie, pour partager le repas annuel offert par la Municipalité. Ils étaient, cette année, servis par 4 jeunes de 15 ans : Laura Bouchet, Corentin Blond, Perrine Vieau et Alicia Verger. 33 plantes ont été offertes aux plus de 80 ans qui ne pouvaient se déplacer. La table d'honneur était présidée par Marie-Anne Blandin et André Bocquillon. (Voir photo en dernière page).

### **Rythmes scolaires.**

Une rencontre de quartier (Chaudron, St Quentin, la Salle et Chapelle) a eu lieu le 3 octobre dernier, aux Minières. Cette nouvelle organisation doit prendre effet à la rentrée 2014 et sera portée par la communauté de communes. La nouvelle demi-journée sera celle du mercredi matin, à l'échelle de la communauté. Les activités péri-éducatives seront regroupées sur 2 jours (2 X 1 h 30 et non 4 X 0,75 h) pour permettre des plages suffisantes à leur organisation. Celle-ci reste cependant à construire dans les prochains mois.

### **CLECT (Commission Locale des Charges Transférées).**

La commission a constaté, lors de sa dernière réunion du 23 septembre, que le budget « Voirie Rurale » était insuffisant pour répondre aux charges d'entretien.

### **Préserver les haies bocagères.**

Les haies bocagères façonnent notre paysage. Montrevault Communauté a décidé de les protéger en instaurant un système de déclaration préalable.

#### Pourquoi préserver les haies bocagères ?

Les haies bocagères prennent des formes très variées. Traditionnellement, c'est un alignement d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux que l'on trouve au bord des chemins, cultures, prairies ou jardins, parfois sur un talus. Le bocage désigne un paysage agricole où les parcelles de terre sont entourées de haies. Aujourd'hui, on observe plutôt un paysage de semi-bocage car les haies ont été peu à peu arrachées. Elles jouent pourtant un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion des sols, mais pas seulement. Que vous soyez, exploitant ou propriétaire, en intervenant sur une haie, vous agissez pour :

- Maintenir la diversité et la qualité des paysages ;
- Protéger contre le vent et les intempéries ;
- Développer la filière bois-énergie ;
- Filtrer l'eau et réguler le ruissellement ;
- Favoriser un corridor écologique qui entretient les équilibres biologiques ;
- Puiser le carbone...

#### La démarche de préservation :

En même temps que l'inventaire des zones humides et cours d'eau, les haies du territoire ont été répertoriées en 2012. Toutes les haies identifiées, mais aussi celles disparues seront intégrées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour des mesures de préservation.

L'application de la loi Paysage impose dès lors une démarche de déclaration préalable (DP- cerfa 13 404) à tout arrachage. Une haie qui ne figure pas sur le document ou nouvellement créée est soumise au même régime. Un comité « haies » a été constitué pour statuer sur la demande. Soit il la refuse, soit il l'autorise avec ou sans compensation. La personne qui abat une haie sans autorisation encourt des sanctions prévues par la loi. L'objectif de cette démarche n'est pas d'empêcher tout arrachage mais de les réguler avec des replantations nécessaires. Ce dispositif doit permettre de protéger des haies bocagères reconnues pour leurs bienfaits : effet brise-vent, protection contre l'érosion des sols et contre la sécheresse, puits de carbone, abris pour la biodiversité et même source de revenus avec la filière bois énergie sans oublier l'esthétique de nos paysages.

### **SIRDOMDI : La collecte séparée du mobilier en déchèterie.**

Chaque année 1 700 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement sont générés en France. Une famille de 4 personnes jette près de 100 kg de mobilier/an. 55 % sont enfouis, seuls 23 % sont recyclés.

ÉCO-MOBILIER, éco-organisme agréé par l'état en décembre 2012, est en charge d'organiser la collecte de ces déchets avec pour objectif d'atteindre d'ici 2017 un pourcentage de 45 % de déchets recyclés.

Dans ce but, ECO-MOBILIER a mis en place une éco-participation sur l'achat de mobilier depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013. Désormais, lorsque le consommateur achète un meuble, il participe au coût de son élimination.

Le Sirdomdi a signé un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM), avec cet organisme en septembre dernier.

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013, les bennes destinées au mobilier feront leur entrée sur les 15 déchèteries du territoire. Elles accueilleront tous les meubles usagés (tables, matelas, chaises, canapés, armoires...). Un nouveau mode de tri sera à effectuer par l'utilisateur ; le tri se fera en fonction du type de déchet et non de la matière, comme cela se fait habituellement pour les autres filières en déchèterie.

Toutefois, le Sirdomdi rappelle qu'il est recommandé de déposer le mobilier en bon état en priorité auprès des associations locales, telle que l'Écocyclerie des Mauges, en vue de son réemploi.

**Droit de préemption urbain :** Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble (bâti et non bâti) cadastré : Section C, n<sup>os</sup> 402, 413 et 1288, au 2 rue du Jousselin.

## AVIS DE LA MAIRIE

### ÉTAT CIVIL :

Naissance : Suzie AGENEAU 5 chemin des Gourdoires Le 20 septembre 2013  
Décès : Marcel TARTROU La Mercerie Le 10 octobre 2013

**FERMETURE de la MAIRIE :**  
**La mairie sera fermée**  
**le samedi 2 novembre.**

### RECENSEMENT du SERVICE NATIONAL :

Les filles et les garçons nés au mois d'octobre 1997 doivent venir se faire recenser à la mairie, sur présentation du livret de famille.

### BALAYAGE des BOURGS :

Les prochains passages de la balayeuse sont prévus le lundi 28 octobre (circuit semestriel : centres-bourgs et lotissements) et le lundi 25 novembre, dans le milieu de l'après-midi. *Pensez à ranger vos véhicules*

### COLLECTES en ZONES AGGLOMÉRÉES :

- Ordures Ménagères Résiduelles : Elles auront lieu le jeudi 31 octobre, le vendredi 15 et le jeudi 28 novembre (semaines paires).
- Emballages Ménagers (sacs jaunes) : Elles auront lieu les jeudis 7 et 21 novembre (semaines impaires).

### COLLECTES dans les ÉCARTS :

- Les 2 collectes (ordures ménagères et emballages ménagers) auront lieu les jeudis 7 et 21 novembre (semaines impaires). *Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir*

### COLLECTE des MÉTAUX :


Déchèterie de St Pierre-Montlimart : mercredi 6 et samedi 23 novembre.

Déchèterie de Beaupréau : samedi 9 et mercredi 20 novembre.

Pour les dépôts d'objets métalliques de petite taille, un conteneur est disponible en permanence.

### HEURES d'OUVERTURE des 2 déchèteries :

Tous les jours de 14 h 00 à 17 h 30 / Lundi et samedi 9 h 00 à 12 h 00 (St Pierre Mt 10 h 00, le lundi)

Contact : SIRDOMDI :  02.41.71.77.55 / Site : <http://www.sirdomdi.com>

**OBJETS TROUVÉS :** Gilet molletonné noir enfant et veste en jean femme (suite à la disco) et divers autres objets. S'adresser au secrétariat de mairie.

### INSCRIPTIONS sur les LISTES ÉLECTORALES.

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à s'inscrire en mairie avant le 31 décembre (12 h 00), dernier délai. Documents à apporter : carte d'identité et justificatif de domicile récent (facture d'eau ou d'électricité ou de téléphone).

Les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> mars 1995 et le 28 février 1996 et ayant été recensés au titre du service national à la Salle et Chapelle-Aubry sont inscrits d'office sur la liste électorale mais doivent se présenter en mairie munis de leur carte d'identité ou du livret de famille de leurs parents pour vérifier leur inscription.

**Les prochaines élections municipales sont programmées les 23 et 30 mars 2014.**

### Médecins et pharmacies de garde.

Pour connaître le **médecin de garde**, téléphoner au 02.41.33.16.33, sur semaine, le soir à partir de 19 h 00 jusqu'à 8 h 00 le matin, au cours du week-end, du samedi midi au lundi jusqu'à 8 h 00. Pour la pharmacie de garde, joindre le service au 3237.





## VIE ASSOCIATIVE COMMUNALE

### DÉPÔT de PAINS de la CHAPELLE-AUBRY.

Les bénévoles (14 actuellement) se sont rassemblés le jeudi 5 octobre pour faire le point sur le fonctionnement actuel de ce service qui est assuré depuis le mois de mars 2013 afin d'éviter aux personnes d'avoir à se déplacer hors de la commune tous les jours.

Quelques bénévoles voudraient passer le flambeau ou diminuer le nombre mensuel de permanences d'ici la fin de l'année mais vu le manque de bénévoles, ceci ne permettrait plus de continuer. Celles-ci sont trop vite revenues (tous les 15 jours). De plus, certaines assurent des permanences dans d'autres services (cantine, périscolaire, cercle, bibliothèque). Cela fait beaucoup.

Nous en avons donc informé le boulanger et la mairie pour voir si une autre solution pouvait être mise en place d'ici la fin de l'année ou début 2014. Les bénévoles continueront d'assurer ce service pendant la réflexion.

**Nous lançons donc un dernier appel aux volontaires  
faute de quoi le service ne sera plus assuré (Contact : 02.41.75.43.56).**

### FAMILLES RURALES : BOURSE aux JOUETS.

L'association « **Familles Rurales** » organise une bourse aux jouets et articles de puériculture **le samedi 16 novembre de 14 h 00 à 16 h 00, aux Minières.**

Pour ceux qui seraient intéressés pour déposer,  
une permanence sera tenue le même jour de 9 h 00 à 11 h 00.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Laëtitia Ferrand au 02.41.56.50.32.



### ACB BASKET : CHOUCROUTE DE LA MER

**Réserver votre samedi 16 novembre à la Crémaillère de Chaudron-en-Mauges  
pour une nouvelle choucroute de la mer.**

Pour cela, réserver dès maintenant auprès de : Méлина HUMEAU au 02.41.58.36.45 (à partir de 19 h 00) ou Claudie FROGER au 02.41.70.66.70 (à partir de 19 h 45)

**Adultes : 18 € / Enfants (jusqu'à 12 ans) : 7 €** (PS : Les cartes doivent être retirées avant la soirée)

Venez passer une agréable soirée en compagnie des « Stormiens » qui animeront cette choucroute.

**Nous vous y attendons nombreux comme les années précédentes !**

### LES ÉCOLES.

L'Assemblée Générale des écoles aura lieu le **vendredi 8 novembre 2013, à 20 h 30**, à la salle polyvalente.

### CLUB de l'AMITIÉ.

**Mercredi 27 Novembre** : Sortie : « Prélude à Noël ». Le matin, visite commentée en autocar de la ville d'Angers. Déjeuner-Spectacle à Andard, animé par un groupe qui interprète des chansons françaises et par le sosie de Coluche, -l'humoriste Joël- qui rendra hommage à l'artiste disparu. Tombola, danse et jeux. Cadeaux : une pintade et une bouteille de vin par personne. Inscription avant le 1<sup>er</sup> novembre (64 €).

### FOYER des JEUNES.

Le local à la disposition du foyer des jeunes de la commune a été en partie rénové par quelques adhérents du foyer durant le mois d'août. Ce chantier a permis la rénovation du mobilier. Pour rappel, le foyer est un lieu à la disposition des jeunes de la commune (à partir de 14 ans). Les clés sont disponibles chez Julien Morinière. Le foyer des jeunes organise de nombreuses manifestations (vente de croissants et de pains au chocolat, pétanque, lavage auto, sorties...). **Le prochain rendez-vous est le tournoi de Futsal le samedi 21 décembre.** Le 24 août dernier, une sortie au Parc Astérix a été organisée par le foyer. 60 jeunes étaient présents lors de cette journée. Par ailleurs, une réunion aura lieu début janvier pour les nouveaux adhérents (jeunes nés en 1999). (Voir photo du local en dernière page).

**SCALA.**

**Séances de Variétés** : Vendredi 15 novembre 20 h 30 salle des associations. Réunion pour tous ceux qui veulent faire des séances en 2014. Afin de préparer ce spectacle 2014, vous tous artistes, *venez nombreux !*

**Soirée des bénévoles** : Elle aura lieu le samedi 16 novembre à la salle l'Arcadie. Retrouvons-nous pour fêter l'année 2013, forte en animations. Les invitations seront transmises courant octobre et devront être retournées avant le 12 novembre. Cette soirée sera animée exceptionnellement par un artiste mais... **SURPRISE...**

**Assemblée Générale de la SCALA** : Vendredi 29 novembre à la salle des associations des Minières à 20 h 30. Au programme : Bilans des animations, bilan financier, projets et dates 2014, Questions/Réponses et débat, Élections des membres du bureau sortants et ou rééligibles.

*Le lunch et verre de l'amitié clôtureront cette assemblée.*

**INFORMATIONS LUDOTHÈQUE DE SAINT PIERRE MONTLIMART :**

La ludothèque est un lieu entièrement consacré aux jeux, aux jouets et aux joueurs. Vous y trouverez un espace de jeu, ainsi que des jeux et des jouets à emprunter. Dans l'espace de jeu, tout le matériel ludique présenté est mis à disposition des familles, pour le plaisir des tout petits et des plus grands. L'accès à cet espace est gratuit, libre et ouvert à tous, enfants, parents, grands parents, assistants maternels,... C'est l'occasion d'une sortie, de découvrir de nouveaux jeux, de rencontrer d'autres enfants, adultes et joueurs. Si vous le souhaitez, vous pouvez emprunter les jeux et les jouets de la collection. Nous vous proposons plus de 500 jeux de 0 à 110 ans.

**Pour tout renseignement, contactez la ludothèque au 02.41.70.97.33  
ou par courriel ludotheque@cc-montrevault.fr**

Horaires d'ouverture (toute l'année même pendant les vacances scolaires) :

- ◆ Mardi de 16 h 00 à 18 h 00
- ◆ Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 18 h 00
- ◆ Samedi de 9 h 30 à 11 h 30



**Date à retenir : Dimanche 17 novembre, après-midi jeux de 14 h 00 à 18 h 00 au Centre des Loisirs à Saint Pierre Montlimart, avec l'association Memory d'Anetz (Loire-Atlantique).**

Calendrier des prochaines soirées jeux pour adultes et adolescents (à partir de 11 ans) :

Les vendredis 8 novembre et 13 décembre de 20 h 00 à 23 h 00, à la ludothèque, 18 avenue de la Croix Verte, Saint Pierre-Montlimart.

**OFFICE DE TOURISME : Une autre Loire**

Découvrez les savoir-faire au restaurant du 6 octobre 2013 au 5 avril 2014.

Ce programme s'inspire de l'opération «Tables des Mauges». Il a pour but de promouvoir la gastronomie et de faire découvrir le terroir tout en laissant aux chefs cuisiniers la liberté de revisiter la tradition.

Les rendez-vous se poursuivent actuellement dans les communes de Montjean-sur-Loire, St-Pierre-Montlimart, St-Florent-le-Vieil et le Fuilet.

**Menu unique : 19,80 € par personne (vin non compris).**

La réservation se fait directement auprès du restaurant. *Bon appétit !*

**PROCHAINES MANIFESTATIONS COMMUNALES :****MOIS d'OCTOBRE**

Jeu 31 Cercle St Paul, Concours de belote Cercle St Paul, 20 h 30

**MOIS de NOVEMBRE**

Samedi 2	ASSP, Palets	Salle omnisports, 14 h 00
Vendredi 8	Écoles, Assemblée générale	Salle polyvalente, 20 h 30
Jeu 14	Club de l'Amitié, Concours interne	Salle St Hilaire
Samedi 16	Familles Rurales, Bourse aux jouets	Salle polyvalente
Samedi 16	ACB Basket, Choucroute de la mer	Chaudron-en-Mauges
Samedi 16	SCALA, Soirée des bénévoles	Salle l'Arcadie, 19 h 00
Vendredi 22	Écoles, Concours de belote	Salle polyvalente, 20 h 30
Vendredi 29	SCALA, Assemblée générale	Salle des associations, 20 h 30
Samedi 30	Classe 0, Journée d'amitié	Salle l'Arcadie, 12 h 00



**Repas des Aînés  
du samedi 5 octobre**

**Foyer des Jeunes rénové**



Samedi 2 Novembre 2013

Salle omnisports des Minières  
La Salle et Chapelle-Aubry

**CONCOURS DE PALETS**

LAITON SUR PLOMB – EN DOUBLETTE



Inscriptions sur place à partir de 13h00  
Début du concours à 14h00

2 palets par joueur  
7€ par joueur



Organisé par l'A.S.S.P FOOTBALL



L'association Familles Rurales  
de la Salle et Chapelle Aubry  
organise une  
**Bourse aux jouets**  
Et articles de Puéricultures

Le Samedi  
16 Novembre  
2013

**Dépôt de  
9h à 11h**

**Vente de  
14h à 16h**

Venez  
Nombreux

A la Salle  
Polyvalente  
de la  
Salle et Chapelle Aubry  
(Stade de Foot)

Pour plus de renseignements merci de contacter :

YOU Adèle au 0241752164

FERRAND Laëtitia au 0241565032

PASDOIT Delphine au 0241580774

Publication la Mairie : 11 place St Hilaire / 49110 la Salle et Chapelle Aubry  
☎ 02.41.75.76.25 Fax : 02.41.75.75.99

**Horaire d'ouverture de la Mairie :** Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30  
Mercredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00

**Courriel :** [mairie.lasalleetchapelleaubry@cc-montrevault.fr](mailto:mairie.lasalleetchapelleaubry@cc-montrevault.fr)  
**Site internet :** <http://salleetchapelleaubry.mairie49.fr>

